

DEC141549DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Sylviane MULLER, directrice de l'unité UPR3572 intitulée ICT – Immunopathologie et chimie thérapeutique pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122894DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPR3572, intitulée *ICT – Immunopathologie et chimie thérapeutique*, dont la directrice est Mme Sylviane Muller.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Danièle Haegel**, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹. dans la limite de 20 K€ HT.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (déléguant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2014

La directrice d'unité
Sylviane Muller

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014